



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUILLE DE ROUTE

2020-2024

LANGUE VIVANTE

RÉGIONALE

CRÉOLE RÉUNIONNAIS

3 volets phares, 10 mesures

*« Tout être humain est plurilingue
avec ses racines qui l'ancrent solidement dans le sol
et qui l'aident à avancer et à déployer sa force par la suite... »*

Avant-propos

Toute action en faveur du plurilinguisme dans la présente feuille de route s'entend comme valorisant et partant de la richesse du bilinguisme français/créole réunionnais partagé à différents degrés par les élèves.

Le plan d'actions pour la langue et culture régionales 2014-2019 est arrivé à échéance. Les cinq axes et les quinze actions qui en découlaient ont permis de mettre en lumière les avancées effectuées depuis la reconnaissance du créole comme langue régionale de France en 2000, tout en relevant les difficultés à surmonter, en particulier pour coordonner l'action des acteurs du système éducatif.

Le plan d'actions 2020-2024 porte une double ambition : structurer et généraliser l'existant, et développer des filières d'excellence. À l'horizon 2024, chaque élève aura en partage un large répertoire langagier et culturel où la langue et la culture créole prendront leur place, à côté du français et des autres langues enseignées à l'école ou présentes dans les familles.

Les recherches menées en socio-didactique des langues montrent que les dispositifs qui utilisent la pluralité linguistique favorisent le développement des compétences linguistiques et métalinguistiques qui permettent aux apprenants de s'approprier les variétés standardisées. Le contexte réunionnais est particulièrement propice à la mise en place de ses dispositifs qui garantiront des bases solides pour l'ensemble des apprentissages linguistiques.

Dans le contexte réunionnais, où créole et français font partie du premier répertoire langagier de la majorité des élèves, une approche visant le renforcement de chaque compétence plurilingue et interculturelle doit être proposée à tous les élèves. Dans le premier degré, la démarche à généraliser concerne toutes les langues rencontrées par les élèves à l'école et en dehors de l'école. Un des objectifs est de permettre à chaque élève quittant l'école primaire de devenir un apprenant plurilingue épanoui dans les langues et

1

les cultures. Dans le second degré, la démarche se concentre davantage, mais pas exclusivement, sur les langues enseignées, pour permettre à ceux qui en font le choix d'atteindre progressivement l'excellence aussi dans les filières langues vivantes régionales.

Vélayoudom Marimoutou
Recteur de La région académique La Réunion

1

Les élèves de la classe viennent de divers horizons et nombreux sont ceux qui ont appris ou parlent une autre langue à la maison. Ces compétences, liées à l'histoire personnelle des élèves constituent une richesse à la fois culturelle et linguistique. De nombreuses études font état aujourd'hui des capacités des enfants bilingues, comme une grande plasticité phonologique, une plus grande flexibilité cognitive, une meilleure attention sélective ou une plus grande ouverture à la nouveauté. Par ailleurs, partir des langues parlées par les élèves signifie s'intéresser au répertoire langagier de la classe pour déconstruire les hiérarchies implicites qu'il existe parfois entre les langues. Ainsi, l'approche plurilingue prônée par le Conseil de l'Europe dans le CECRL implique de prendre en compte l'ensemble des compétences linguistiques qui sont déjà maîtrisées par les apprenants, afin de leur permettre de mettre en relation la nouvelle langue étudiée et celle(s) qu'ils connaissent déjà. Toutes les craintes exprimées quant au fait que l'apprentissage des autres langues pourraient se faire au détriment du français s'avèrent infondées »

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Multi_cycles_/74/0/Guide-LV_1151740.pdf

1 - Le créole réunionnais dans son usage quotidien à l'école

La prise en compte et la valorisation de la langue créole n'est pas uniquement de la responsabilité des enseignants habilités du premier degré ou des enseignants certifiés en créole du second degré.

1.1 Susciter l'inscription des initiatives en langue vivante régionale (LVR) au sein des projets d'école et d'établissement **(action 1)**

1.2 Inscrire la langue vivante régionale (LVR) dès la formation initiale des enseignants et dans la préparation universitaire (INSPÉ et Université), poursuivre en formation continue dans l'objectif de l'habilitation **(action 2)**

1.3 Identifier un professeur référent Langues (LVE, LVR ou FLS) au sein des équipes pédagogiques dont la mission sera d'accompagner la mise en place d'un enseignement plurilingue, de diffuser au sein de l'établissement les éléments développés au sein de la formation du Groupe Plurilingue Réunion, de rencontrer les autres référents langues pour une mise en œuvre commune des actions impulsées **(action 3)**

1.4 Ouvrir lorsque la demande le nécessite des classes **bilangues** créole/français dans le premier degré **(action 4)**

2 - Le créole dans les parcours d'excellence

2.1 Poursuivre la mise en place d'une continuité dans les filières LVR des élèves et des étudiants en fonction de la demande **(action 5)**.

2.2 Développer l'expression des élèves en créole pour favoriser la communication. Tendre vers l'usage de la discipline non linguistique (DNL) avec le créole réunionnais **(action 6)**;

2.3 Développer l'enseignement de spécialité créole au lycée ; mettre en place une formation pour l'enseignement de spécialité Langue Littérature Culture créole au lycée **(action 7)**

2.4 Travailler en partenariat avec l'INSPÉ et l'université pour développer un pôle de recherche fondamentale et didactique à l'université et à l'INSPÉ. Solliciter l'université pour produire de la connaissance et de la recherche fondamentale et applications de la recherche dans le domaine concerné **(action 8)**.

3 - Du bilinguisme créole/français vers le plurilinguisme à La Réunion : la porte ouverte sur le monde et sur les connaissances

Pour le premier degré

3.1. Former et éduquer les élèves de l'académie dans une perspective bilingue (action 9).

Dans le premier degré, il s'agit de tirer profit du contexte culturel et sociolinguistique de l'académie en prenant appui sur les biographies langagières des élèves, pour mettre en œuvre une démarche d'enseignement-apprentissage leur permettant de devenir des acteurs sociaux plurilingues. Cet enseignement affirmé ayant comme point de départ le répertoire langagier de chaque élève scolarisé s'intègre dans chaque enseignement proposé selon les points suivants :

a) prendre pour point de départ le répertoire langagier de chaque élève (démarche holistique) pour construire les compétences en langage et une première compétence plurilingue au service de l'ensemble des apprentissages (fondamentaux, savoirs, savoir-être et savoir faire).

b) prendre en compte la réalité linguistique de chaque élève dans toutes les disciplines.

c) instaurer au primaire des temps de rituels plurilingues (chants, jeux, comptines...) et permettre un aménagement horaire à destination des activités plurilingues par intégration dans les différentes disciplines scolaires (conformément aux programmes).

Pour le second degré

Proposition d'identification de 6 collèges pour une année de mise en place expérimentale pour la rentrée scolaire 2021 :

- dans chaque bassin, réseaux d'éducation prioritaire renforcée, réseaux d'éducation prioritaire (REP+/REP) et hors éducation prioritaire (HEP)
- de préférence avec un enseignant de LVR déjà sur place
- sous réserve de l'accord des équipes de direction

Introduire une « heure plurilingue » dans 2 classes de sixième de chacun des 6 collèges.

Passer d'une expérimentation sur 6 collèges à une extension à des collèges volontaires pour la rentrée scolaire 2022.

3.2. Consolider des actions de formation sur le plurilinguisme à La Réunion et ses enjeux concernant l'acquisition des compétences scolaires dans les premier et second degré (**action 10**).

a) Créer un groupe pour le plurilinguisme à la Réunion (GPR) composé de chercheurs, des corps d'inspection, de formateurs,...

b) Accompagner les équipes avec un plan de formation (cf INSPÉ, université, DIFOR, etc.); valoriser les actions des équipes en faveur du plurilinguisme; mutualiser l'appareillage didactique et pédagogique créé.

La mise en œuvre de ces objectifs prend appui sur le vivier des enseignants habilités LVR, des enseignants certifiés créole du second degré ainsi que sur le vivier de l'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPEAA), des enseignants certifiés langue seconde.

Pilotage académique : sous l'autorité du recteur et par délégation à l'IA-DAASEN, coordonner un axe plurilinguisme dans les actions des missions langue vivante régionale (LVR), langues vivantes étrangères (LVE), maternelle, Maîtrise de la langue française (MDLF), Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) et favoriser la coopération des différentes missions.

Feuille de route langue vivante régionale Créole réunionnais 2020-2024

Académie de La Réunion

Directeur de la publication : Vêlayoudom Marimoutou, recteur de région académique

Date de parution : juillet 2020